

Nombre de membres

27

Nombre de présents

13

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

14

Nombre de votants

20

Quorum

14

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 janvier 2024 à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 22 janvier 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Evelyn LEFEBVRE, Conseillère départementale a donné pouvoir à Sylvie HONNEUR BÛCHER
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, a donné pouvoir à Damien STEPHO,

Absents excusés :

- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Secrétaire de séance :

- Sylvie HONNEUR-BÛCHER

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental

Séance du 31 janvier 2025

Objet : Rapport sur la situation du centre de gestion en matière de développement durable 2025

Exposé de Bertrand MASSOT, Président :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'application de la nomenclature M57 impose désormais au centre de gestion de présenter un rapport annuel en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de l'établissement, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret (l'article L5717-10-2 du CGCT),

Par ailleurs, cette disposition vise à ce que des objectifs de développement durable soient intégrés dans le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport peut être analysé à travers 5 engagements qui contribuent aux objectifs de développement durable, à savoir (art. 110-1 du code de l'environnement) :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

De plus, au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été fixés :

- ODD1 : Pas de pauvreté,
- ODD2 : Faim « zéro »,
- ODD3 : Bonne santé et bien-être,
- ODD4 : Education de qualité,
- ODD5 : Egalité entre les sexes,
- ODD6 : Eau propre et assainissement,
- ODD7 : Energie propre et d'un coût abordable,
- ODD8 : Travail décent et croissance économique,
- ODD9 : Inégalités réduites
- ODD10 : Villes et communautés durables
- ODD11 : Consommation et production responsables
- ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques,
- ODD14 : Vie aquatique,
- ODD15 : Vie terrestre,
- ODD16 : Paix, justice et institution efficaces,
- ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

De par la nature des missions du centre de gestion, l'impact du fonctionnement des services du CDG concernant certains objectifs et engagements sont limités. Toutefois, ces objectifs de développement durable s'apprécient au sens large.

Ainsi, ce rapport est l'occasion de dresser un bilan sur la situation patrimoniale du CDG par rapport à son fonctionnement, ainsi que de présenter un bilan des actions du CDG au regard des objectifs de développement durable.

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration de prendre acte du rapport en matière de développement durable joint en annexe.

Les membres du Bureau réunis en date du 16 janvier 2025 ont émis un avis favorable

Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250131-2025_D_1-DE

Le Président,

Bertrand MASSO



Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en préfecture le : **4 FEV. 2025**

De la publication le :

Par délégation,

La Directrice Générale

Gabrielle BARRETT

Rapport 2025 sur le développement durable du Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir (CDG 28)

Conseil d'administration du 31 janvier 2025

Gestion du patrimoine, fonctionnement des services et bilan de l'année

Les missions du Centre de Gestion (CDG) sont encadrées par des textes législatifs et réglementaires, positionnant le CDG comme un établissement de soutien et de confiance pour les collectivités et établissements publics locaux ainsi que leurs agents, à l'échelle départementale.

En raison de la nature de ses missions, le CDG s'engage activement à promouvoir la santé et le bien-être des travailleurs.

Le Pôle Santé au Travail joue un rôle clé à travers des actions de prévention, de gestion des risques, de maintien dans l'emploi et de bien-être au travail.

De plus, le service de médecine préventive du Pôle Instances Médicales contribue également à ces objectifs

. Le CDG a également mis en place plusieurs contrats groupe pour les collectivités et établissements publics locaux, couvrant l'assurance statutaire et la protection sociale complémentaire des agents couvrant les risques santé et prévoyance, renforçant ainsi la réalisation de ces objectifs.

Les services du CDG visent à instaurer une qualité de service optimale, contribuant à l'efficacité de l'administration locale. Cela inclut la gestion du personnel, le développement de dispositifs de médiation préalable obligatoire, le recueil des signalements, l'intérim territorial, et le dialogue social via le secrétariat de diverses instances paritaires.

Ainsi, toute collectivité ou établissement public, affilié ou non, peut solliciter les services du CDG, garantissant une prestation homogène et équitable sur l'ensemble du territoire.

À l'écoute des besoins des collectivités et établissements euréliens, le CDG assure des missions obligatoires et facultatives, participant activement au développement du territoire.

Le CDG intègre également des pratiques de développement durable dans sa gestion et ses actions, telles que la dématérialisation des instances et la gestion du courrier. Cela promotion de l'efficacité énergétique, la réduction de l'empreinte carbone, et la mise en œuvre de politiques de gestion des déchets.

Chaque année, les actions du CDG sont présentées lors de l'approbation du bilan d'activité, illustrant la diversité et l'ampleur de ses interventions.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250131-2025_D_1-DE

1. Etat des lieux sommaire

Pour rappel, le Centre de Gestion est propriétaire de son siège situé au 9 rue Jean Perrin à Luisant, un bâtiment d'environ 2 607 m², datant de 2002, dont une partie (286 m²) est occupée par un locataire.

Le bâtiment souffre de diverses problématiques énergétiques, notamment une isolation insuffisante et un équipement de chauffage/climatisation rencontrant de nombreuses pannes. Il loue également certains locaux sur le territoire pour accueillir les visites médicales de son service de médecine (8 antennes)

En matière de mobilité, le CDG n'a pas de véhicule de service, et les agents utilisent leurs véhicules personnels ou les transports en commun pour leurs déplacements professionnels.

Or un certain nombre d'agents sont amenés à se déplacer régulièrement, voire quotidiennement sur le territoire pour assurer ses missions (intérim, archives, médecine préventive, ACFI, psychologue du travail, ergonome...).

Les agents du CDG sont également amenés à voyager au-delà du département soit pour assister à des formations, soit pour participer à des réunions professionnelles régionales ou nationales.

Concernant la consommation énergétique, le CDG utilise des chaudières à gaz pour le chauffage, mais des radiateurs d'appoint sont parfois utilisés en raison de dysfonctionnements constatés en hiver.

En matière de gestion des déchets, le recyclage papier est bien en place, bien qu'il y ait des marges de progrès en ce qui concerne la gestion des déchets organiques et l'achat d'un broyeur.

En termes de numérique, bien que des efforts aient été faits pour rationaliser l'usage des imprimantes, la sensibilisation à la pollution numérique et à la sobriété numérique reste limitée.

2. Objectifs définis

Le CDG a défini plusieurs objectifs dans le cadre de son engagement pour le développement durable :

- **Bâtiment** : Limiter la chaleur l'été et le froid l'hiver, afin de garantir de bonnes conditions de travail tout en rationalisant la consommation énergétique. Les travaux nécessaires incluent une meilleure isolation, notamment des baies vitrées, et des diagnostics énergétiques pour définir des axes de rénovation.
- **Mobilité** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre en rationalisant les déplacements des agents et des usagers. Plusieurs initiatives sont envisagées, comme les réunions distanciel, la promotion des transports en commun, le covoiturage, et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- **Consommation d'énergie** : Maîtriser la consommation énergétique à travers la sensibilisation des agents, la dématérialisation des échanges, la réduction de la consommation papier et d'encre, et le remplacement des équipements de chauffage défectueux.
- **Valorisation des déchets** : Continuer à valoriser les déchets recyclables et à introduire des solutions pour le compostage des déchets alimentaires, tout en développant des investissements dans des équipements de recyclage comme un broyeur.
- **Numérique** : Promouvoir une culture de sobriété numérique et rationaliser l'usage des outils numériques. Cela passe par la mutualisation des moyens, l'investissement dans outils durables, et la sensibilisation à la pollution digitale.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250131-2025_D_1-DE

Selon la nature des objectifs, des pistes d'actions ont été définies (Cf. tableau ci-après).

3. Bilan 2024 et perspectives 2025

En 2024, outre la réalisation des actions programmées, plusieurs actions ont été menées :

- **Bâtiment** : Les réparations nécessaires aux chaudières ont été réalisées suite à des pannes sur les chaudières. Des odeurs suspectent ont été signalés cet été par les agents en provenance de certains toilettes en interne. Après l'intervention de CMeau rien n'a été détecté, un curage des évacuations extérieures pourraient éviter la réitération de ces phénomènes.
- **Mobilité** : Dans la continuité de la période COVID, les services du CDG ont continué d'organiser un certain nombre d'ateliers d'informations sous forme de webinaires pour réduire les déplacements. On notera qu'en 2024, le CDG a toutefois organisé à son siège la journée portes ouvertes pour faire connaître ses services et ses missions aux élus du département, et a organisé au siège du CNFPT à Chartres une journée dédiée au lancement du réseau départemental des secrétaires de mairie accueillant une centaine de participants. Ces événements sont exceptionnels et n'ont pas lieu tous les ans. Pour réduire l'empreinte carbone, le CDG va rechercher auprès des communautés de communes ou d'agglomération des locaux pour accueillir sur le territoire les réunions du réseau départemental.
- **Consommation d'énergie** : les dépenses de consommations énergétique a augmenté mais en lien avec la conjoncture économique. Des efforts ont été faits pour réparer et entretenir le système de chauffage, ce qui a permis de réduire l'utilisation des radiateurs d'appoint électriques. La consommation de papier reste un point à améliorer malgré le lancement de la dématérialisation des instances en 2024. La programmation du chauffage et de la climatisation est maintenant respectée, et un changement partiel de l'éclairage (une partie des équipements du sous-sol) vers des LED a été effectué.
- **Valorisation des déchets** : Un composteur a été installé, mais des actions de sensibilisation doivent être mises en place pour encourager son utilisation. L'achat d'un broyeur reste à réaliser.
- **Numérique** : Le travail sur la mutualisation des moyens informatiques a été amorcé, mais la sensibilisation à la pollution numérique n'a pas encore eu lieu, bien qu'une journée "cleaning day" soit planifiée pour 2025.

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250131-2025_D_1-DE



Ci-dessous le tableau synthétisant les pistes d'actions ainsi qu'un bilan à l'issue de l'année 2024 :

	Etat des lieux	Objectifs	Pistes d'actions	Bilan 2024	Pistes actions et Perspectives 2025
Bâtiment	L'isolation du bâtiment n'est pas satisfaisante. Par ailleurs, le bâtiment possède de nombreuses baies vitrées ne facilitant pas la conservation de la chaleur l'hiver où de la fraîcheur l'été.	Limitier la chaleur l'été et le froid l'hiver, de manière à conserver de bonnes conditions de travail, tout en rationalisant l'énergie consommée dans le chauffage et le rafraichissement du bâtiment	-réaliser des travaux d'entretien et réparation sur les chaudières	Les réparations nécessaires aux chaudières ont été réalisées	La réalisation d'un diagnostic énergétique du bâtiments sera inscrite au BP 2025. Des travaux de rénovation devront par la suite être planifiés.
	Le bâtiment est classé E suite au dernier diagnostic énergétique réalisé en 2013.		- Réaliser les travaux d'isolation nécessaires	L'entretien des baies vitrés du Rez-de-chaussée côté route n'a pas été effectué en 2024, même si le prestataire a retenu.	Poursuivre en 2025, l'entretien des baies vitrés du Rez-de-chaussée côté route sera effectué en 2025 (report de 2024) : prestataire retenu.
			- Entretenir les baies vitrées	Le remplacement des baies vitrés cassées n'a pas été effectué en 2024, même si le prestataire a retenu.	Le remplacement des vitres cassées sera effectué en 2025 (report de 2024) : prestataire retenu.
Mobilité	Le CDG ne possède pas de véhicule de service.		- Développer l'usage des réunions en distanciel	Plusieurs webinaires (dont présentation de services) ont été dispensés au cours de l'année 2024 (thématiques santé au travail (ergonomie notamment), assurances et PSC, réforme SGM)	Webinaires à poursuivre, tout en conservant une partie en présentiel
	Chaque agent doit à ce jour faire usage de son véhicule personnel ou avoir recours aux transports en commun pour se déplacer dans le cadre professionnel.	Réduire les émissions de gaz à effet de serres en les contenant/rationalisant les déplacements des agents du centre ou les déplacements des usagers des services du centre	- Aller à la rencontre des élus et agents au plus près des territoires afin d'éviter des déplacements massifs au siège,	Aucune action menée en 2024.	Réunions de canton prévues en 2025, Formation en intra effectuée par la santé directement au sein de la commune
	Le territoire eurléien n'est pas toujours bien desservi en transports collectifs, notamment en milieu rural.		- Inciter les agents à faire usage des transports en communs pour les longues distances ou utiliser des modes de transport doux pour les courtes distances, avoir recours au covoiturage,	Le covoiturage est encouragé mais l'usage des transports en commun reste timide du fait de la desserte locale.	
	Gare située à proximité du siège du CDG				

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 028-282800374-20250131-2025_D_1-DE

	Liaisons directes manquantes en temps raisonnable entre Chartres et certaines villes de la région (Tours, Orléans, Blois notamment).		- Etudier l'opportunité de mettre en place le forfait mobilité durable, - Installer une/des borne(s) de recharge de véhicules électriques, - Etudier l'intérêt de se doter d'un véhicule de service électrique	Non réalisée.	Réfléchir à la mise en place du forfait mobilité durable pour inciter les agents à prendre des moyens de transports autres que transport en commun
Consommation	Sur le plan énergétique, 2 chaudières à gaz chauffent l'ensemble du bâtiment. L'équipement est réversible pour passer en usage climatisation en période estivale. Avant eu de nombreux souci de chauffage, des radiateurs d'appoint électriques ont dû être utilisés ces dernières années	Agir sur notre consommation d'énergie.	- Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques en matière d'impressions et allumage - Et -Instaurer une consommation raisonnée et raisonnable,	Non réalisée. Toutefois des efforts ont été faits : m	Faire une note de rappels des bons usages pour l'impression (à limiter, noir et blanc maximum, extinction des ordinateurs, radiateurs et lumières tous les soirs)
		Maitriser (à terme diminuer) la consommation de papier et d'encre, en favorisant dès que possible la dématérialisation des échanges, au sein du CDG, et avec l'extérieur (collectivités, membres des instances, représentants du personnel etc.)	- Dématérialiser les échanges en interne (étudier l'intérêt de dématérialiser les bulletins de paie, espaces collaboratifs) et en externe et limiter l'empreinte carbone	Lancement de la dématérialisation des instances mais peu d'impacts pour le CDG car limitée aux saisines des collectivités, pas pour les agents et pas pour les membres ; les organisations syndicales refusant pour l'heure la dématérialisation faute de disposer de moyens d'impression propre à chaque membre, Transmission de toutes les circulaires et informations à destination du CDG par messagerie électronique et sur le nouveau site Internet (envois postaux restreints à l'essentiel) Utilisation des écrans de projections pour les réunions internes et alimentation plus large de l'espace collaboratif sur le réseau informatique du CDG entre les responsables de pôles pour éviter les copies des documents de travail	Réaliser une étude pour trouver des solutions alternatives favorisant la dématérialisation des instances pour les membres...

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250131-2025_D_1-DE



La consommation de papier et d'encre est assez importante du fait notamment de la re-matérialisation des envois numériques (actes transmis par les collectivités, factures notamment/ transmission des dossiers des instances en version papier...),	Diffusion des mails et note interne via la messagerie exclusivement et dépôt sur réseau sur l'espace dédié au personnel (pas d'impression) Le lancement du nouveau site internet du CDG en 2024 constitue u bon relais des informations du CDG aux collectivités et agents publics	- Effectuer l'entretien et réparations nécessaires sur l'équipement de chauffage afin de ne plus à avoir à utiliser des radiateurs d'appoint électriques,	En cours : un désembouage (environ 20 000 euros) a été réalisé en 2024, les chaudières ont été réparés,	L'entretien des chaudières se poursuivra en 2025	Envoyé en préfecture le 04/02/2025 Reçu en préfecture le 04/02/2025 Publié le ID : 028-282800374-20250131-2025_D_1-DE
		- Programmation à 19° du chauffage l'hiver,	Réalisé.		
		- Chaque année, instaurer un démarrage du chauffage au 15/10 au plus tôt et un arrêt au 15/04 au plus tard,	Réalisé.		
		- Chaque année, instaurer un démarrage de la climatisation au 15/06 au plus tôt et un arrêt au 15/09 au plus tard,			
		- Changer les équipements lumineux par des équipements LED, avec déclenchement à la détection de mouvements pour ce qui concerne les circulations et sanitaires afin d'éviter que des lumières restent allumées toute la journée sans que cela ne soit nécessaire.	Changement par des équipements LED d'une partie du sous-sol effectué par notre agent technique en 2024,	Poursuivre de déploiement du 2025 sur d'autres espaces du b	
		- Etudier la possibilité de végétaliser partiellement le parking, et la plantation d'arbres, notamment en façade	Non réalisé.		

[illegible]Déchets/
Valorisation

Certaines applications sont toutefois hébergées par le prestataire, propriétaire de l'application.

Numérique

Chaque agent dispose d'un ordinateur.

L'usage des imprimantes est rationalisé (4 imprimantes (syndicats compris)).

Les imprimantes individuelles restent utilisées à la marge par 2 ou 3 agents.

Instaurer une culture de sobriété numérique.

Bien-être au travail

Remontées de mauvaises odeurs dans les toilettes du RDC

Limitier les mauvaises odeurs au niveau des bureaux et parties communes

Continuer le travail de valorisation

- Recycler les déchets de nourriture (composteur),	
- Investir dans un broyeur électrique	

- Mutualiser les moyens (GIP Informatique),

- Investir dans des outils numériques durables,

- Sensibiliser les agents à la pollution digitale et instaurer des bonnes pratiques en la matière (organiser une journée cleaning day en lien avec les archivistes)

Un composteur a été réalisé par l'agent technique

Non réalisé.

Travail amorcé et en réflexion au niveau de la coordination régionale.

A noter que la coordination des 6 CDG s'est doté d'un espace Interstis, plateformes collaboratives, pour ses échanges et travaux collaboratifs.

Non réalisé.

Non réalisé.

Reste à sensibiliser les agents et à mettre à leur disposition une poubelle pour déchets organiques compostables dans l'espace cuisine

A poursuivre

Etudier l'acquisition d'une plateforme
d'échanges pour le réseau SGM, qui
pourrait aussi être utilisé en interne
(dématérialisation des instances, travaux
collaboratifs...)

Organiser une journée « cleaning day »
(en lien avec les archivistes) en 2025

Prévoir curage des évacuations

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le



ID : 028-282800374-20250131-2025_D_1-DE

Conclusion

Le CDG a fait des progrès notables en matière de développement durable, notamment dans la gestion de l'énergie et la valorisation des déchets. Toutefois, plusieurs actions restent à mettre en œuvre, en particulier concernant la dématérialisation des échanges, la mobilité durable et la sobriété numérique

Il conviendra de poursuivre les efforts déjà entamés, tout en veillant à renforcer la sensibilisation des agents aux bonnes pratiques environnementales et à finaliser les projets en cours, tels que l'installation de bornes de recharge ou la rénovation énergétique du bâtiment.

La mise en place de ces actions, notamment à travers le budget prévisionnel et les projets 2025, contribuera à améliorer la performance du CDG en matière de développement durable pour les années à venir.